

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-523/SG/ESJ fixant la date et nommant la commission d'examen du a certificat d'études primaires ménagères, session 1973.

n° 74-523/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

22 mars 1974

Numéro JO

n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro

10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La date de l'examen du certificat d'études primaires ménagères est fixée aux 24 et 25 mai 1974. Art. 2.— Le registre d'inscription des candidatures est ouvert du 20 mars au 10 avril 1974 à l'école de Boulaos, à Djibouti. Les candidates doivent être âgées de 12 ans au moins à la date de l'examen et justifier de leur inscription dans un établissement d'enseignement ménager du Territoire. Peuvent également être candidates libres les jeunes filles âgées de 13 ans au moins et de 16 ans au plus au 31 décembre 1974. Art. 3.— La commission chargée d'examiner les candidates est composée comme suit : Président : M. Lunel, directeur de l'Enseignement, Vice-président : M. Chauvin IDEN ; Mme Jaffrenou, directrice de l'Ecole menagere. Membres des sous-commissions: Mmes Renaut, Barkat Daoud, Youssouf, Gaubert, Ismael, Guionie, Abdallah Kamil, Thibaut, institutrices. Mme Tallec, maîtresse d'enseignement ménager. Mlle Amina Mohamed, Mme Fatouma Omar, Mme Abdi Abdillahi, Mme Abdallah, née, Zeinab Ali, monitrices d'enseignement ménager.